



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Explosion des frais d'inscription dans les écoles d'ingénieurs

Question écrite n° 38478

Texte de la question

Mme Isabelle Valentin attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur l'explosion des frais d'inscription dans les écoles d'ingénieurs qui est redoutée pour les prochaines années. À titre d'exemple, les étudiants de l'école d'ingénieurs Arts et Métiers se sont récemment mobilisés contre une hausse de 500 % des frais de scolarité, qui auraient pu passer de 601 euros annuel à 2 500 euros annuel. Ce projet était justifié en ces termes par Laurent Champaney, directeur général d'Arts et Métiers : « Nous ne sommes pas à l'abri que les frais de scolarité dans les écoles d'ingénieurs sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur passent à 2 500 euros avec une baisse du financement de l'État. Je préfère que mon établissement soit en avance et agile pour anticiper cette augmentation ». Certes, ce montant voté lors du conseil d'administration de l'établissement n'est pas entré en vigueur, puisque le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, dont la décision finale revient, n'a pas donné son accord. Toutefois, Mme la ministre n'a pas fermé la porte à une future hausse des frais d'inscription dans les écoles d'ingénieurs, en déclarant que « l'augmentation des droits, c'est irrémédiable » ; celle-ci ferait simplement l'objet d'un report en raison du contexte national, puisque « les étudiants viennent de vivre deux années compliquées ». Or, alourdir ces frais d'inscription serait une injustice majeure, alors même que les étudiants seront déjà la « génération sacrifiée » de la covid-19 pour de très longues années, victimes de conditions d'études au rabais, d'un marché de l'emploi dégradé et d'une dette vertigineuse à rembourser. Ainsi, si les élèves boursiers sont épargnés par cette forte hausse des frais d'inscription, les classes moyennes sont à nouveau sacrifiées, et la mécanique d'ascension sociale brisée, comme le déplore Clément Poissonnet, président de l'Union des élèves « Nous avons l'impression que cet aspect ascenseur social ne sera plus permis. Je ne pense pas que des élèves issus de familles avec des revenus modérés puissent amener des milliers d'euros pour payer les frais de scolarité ». De plus, le Bureau national des élèves ingénieurs (BNEI) souligne les contradictions de l'État qui « reproche aux écoles d'ingénieurs leur manque d'ouverture sociale, tout en incitant les meilleures écoles à augmenter leurs droits d'inscription ». Ainsi, elle lui demande si elle entend s'engager à ne pas augmenter les frais d'inscription des étudiants dans les écoles d'ingénieurs pendant les prochaines années, quel que soit le contexte sanitaire du pays.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Valentin](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38478

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 avril 2021](#), page 3572

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)